

Examen 2005 des stratégies de réduction de la pauvreté : leçons et ressources



Banque mondiale

Groupe sur la réduction de la pauvreté (PREM)

Pérenniser et accélérer la réduction de la pauvreté requiert l'instauration d'un modèle de développement qui place résolument les pays au centre des actions menées. L'approche de la SRP a ainsi débouché sur une multitude de bonnes pratiques dans chacun des pays. Ce qu'il faut maintenant, c'est de faire en sorte que les meilleures pratiques deviennent la norme et de s'employer à instaurer des pratiques bien meilleures.

Vue d'ensemble – il ne s'agit pas seulement d'un document

Les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) offrent aux pays à faible revenu un cadre pour définir leurs priorités de développement et indiquer clairement les politiques, les programmes et les ressources nécessaires pour réaliser leurs objectifs. L'approche peut également aider à redéfinir le rapport à l'aide — en donnant aux gouvernements le pouvoir de définir leurs priorités (et en les rendant responsables des résultats) et en encourageant les bailleurs de fonds à fournir une assistance prévisible et harmonisée, alignée sur les priorités des pays.

De la fin 1999 à juin 2005, 49 pays ont élaboré des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté. Un peu plus de la moitié de ces pays se situent en Afrique subsaharienne ; une proportion semblable est constituée de pays pauvres très endettés (PPTE). Cela fait en moyenne un peu plus de deux ans et demi que ces pays exécutent leurs stratégies. Onze autres pays ont élaboré des stratégies intérimaires et dix ont initié des processus qui pourraient aboutir à une SRP.

L'approche de la SRP a énormément contribué à mieux faire comprendre la nécessité, au niveau des pays : de procéder à une analyse rigoureuse des choix concernant les grandes orientations de politique générale et d'établir un ordre de priorité entre les actions à mener ; de se doter de capacités et d'institutions plus fortes qui puissent traduire cette analyse en choix de politique générale, pour les mettre en œuvre et en contrôler l'efficacité ; et d'opérer des changements dans la manière dont les bailleurs de fonds interagissent afin de favoriser une approche de développement inspirée par les pays. Comme il fallait s'y attendre, l'expérience de la mise en œuvre varie d'un pays à un autre et même à l'intérieur des différents pays. Il est toutefois encourageant de noter qu'il y a des démonstrations éloquentes des potentialités que recèle le modèle de développement endogène. En général, l'approche de la SRP aide :

- les pays à accorder plus d'importance à la réduction de la pauvreté dans la formulation et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement ;
- à ouvrir le processus participatif dans de nombreux pays ;
- à améliorer les systèmes de gestion des dépenses publiques et à mieux définir et protéger les dépenses de réduction de la pauvreté ; et
- accorder une plus grande attention au suivi des résultats liés à la pauvreté.

L'approche de la SRP doit en revanche être perçue comme un processus qui évolue dans le temps. *Tout ne se limite pas au document.* À l'avenir, les pays et les partenaires de développement devront déployer des efforts soutenus dans un ensemble de domaines. Il s'agira notamment :

- d'intégrer le processus de la SRP avec les processus de décision existants, en particulier celui du budget, et d'élargir le champ d'intervention des ministères sectoriels, des autorités locales et des parlements ;
- de rendre la SRP plus détaillée et mieux élucider le lien entre le choix des programmes et mesures, d'une part, et les données disponibles, d'autre part ;
- de renforcer les systèmes de suivi et évaluation, notamment en identifiant des indicateurs intermédiaires permettant de suivre les résultats ;
- d'identifier et établir un ordre de succession entre les interventions afin de s'attaquer aux obstacles à la croissance et à la réduction de la pauvreté, qu'ils aient trait aux capacités humaines ou physiques, aux politiques, aux institutions ou à la gouvernance ; et
- d'accélérer la traduction concrète par les bailleurs de fonds de leurs engagements internationaux d'aligner, d'harmoniser et d'accroître l'aide au niveau des pays. ■

Principes de la SRP :

- Stratégie inspirée par les pays (dans le cadre d'un processus de large participation) ;
- Vision du développement et des interventions nécessaires inscrite dans une perspective à moyen et long terme ;
- Stratégie globale, multi-dimensionnelle pour la réduction de la pauvreté ;

Équilibrer les responsabilités

Pour améliorer l'efficacité de la SRP inspirée de l'intérieur, l'approche doit favoriser la responsabilité des acteurs locaux à l'égard des politiques, de la gouvernance et des résultats en matière de développement.

Dans les pays où les SRP sont raisonnablement bien conçues et où les autorités publiques sont fermement aux commandes du processus, l'approche de la SRP a commencé à atteindre l'objectif visé, à savoir modifier la relation entre les pays en développement et leurs partenaires extérieurs. Ici, les stratégies sont le plus souvent davantage en liaison avec les processus budgétaires, les mécanismes de suivi sont plus efficaces et les processus participatifs ont commencé à être institutionnalisés. Dans d'autres cas, cependant, la formulation et l'exécution de la SRP ont été davantage dictées par les exigences et les attentes des donateurs (responsabilités externes), sans prendre suffisamment en compte les responsabilités des gouvernements à l'égard des mandants nationaux. L'examen effectué identifie plusieurs explications à cette situation, dont l'applicabilité varie d'un pays à un autre. Certaines de ces raisons sont soulignées ci-après.

Absence d'une définition des priorités et manque de précision. Nombre de DSRP et de rapports d'avancement annuels (APR) fournissent relativement peu d'informations sur les priorités. Ceci pourrait s'expliquer par les liens insuffisants entre la SRP et la vision de développement à plus long terme autour de laquelle pourrait être établie cette hiérarchisation des actions, l'absence d'analyse et le manque de capacités, le refus d'opérer des choix stratégiques difficiles entre des exigences concurrentes et/ou le fait que les partenaires continuent d'encourager l'inclusion de projets et de priorités déterminées. Quoi qu'il en soit, l'absence de détails opérationnels dans les SRP (et les stratégies sectorielles qui sont étroitement associées à celles-ci) est souvent comblée par des « produits dérivés » — tels que les cadres d'évaluation de la performance (CEP) — qui visent à rendre la SRP applicable et autour desquels les donateurs peuvent s'aligner. Bien que dans les exemples concluants, les produits dérivés soient rigoureusement tirés de la SRP, dans d'autres cas, le lien est plus ténu.

Processus parallèles. Dans bien des cas, les DSRP ont été confectionnés au moyen de processus organisés parallèlement aux processus de planification existants. Une telle situation n'est évidemment pas souhaitable, engendre une certaine confusion et est peu viable à long terme. Dans certains cas, ceci a contribué à affaiblir les liens entre la SRP et les CDMT et les budgets annuels. En d'autres temps, des systèmes de suivi de la performance ont été mis en place parallèlement aux dispositifs nationaux existants (quoique souvent peu performants). Ces pratiques ont parfois entraîné une fragmentation des rares capacités humaines disponibles et détourné l'attention du renforcement des processus existants. Détacher le cycle de la SRP des cycles politiques nationaux peut également nuire à la responsabilisation des acteurs nationaux.

Des résultats ... pour qui ? S'il est bien venu d'accorder une importance aux résultats, ce qui constitue un trait distinctif de l'approche de la SRP, cette orientation peut engendrer des distorsions. Elle peut conduire à un « écrémage » des interventions là où il est plus aisé de présenter des résultats (soit parce que les données sont disponibles, parce que le lien de causalité est plus facile à établir ou parce que les contraintes d'ordre stratégique, institutionnel ou liées aux capacités ne sont pas aussi prononcées que cela). La nécessité pour les bailleurs de fonds de démontrer des résultats « rapides » peut également créer des incitations perverses, telles que la création de cellules d'exécution de projets qui peuvent court-circuiter la mise en place de systèmes viables à long terme et porter les organismes d'exécution à se sentir responsables vis-à-vis des bailleurs de fonds plutôt qu'à l'égard des mandants nationaux.

Modalités de l'aide. Lorsque l'aide atteint des niveaux importants, il y a des risques que cela détourne l'attention sur les pourvoyeurs de l'aide. Cette situation peut s'accroître si l'aide est fournie hors budget ou à travers des projets isolés, suivant les procédures des bailleurs de fonds, sans accorder suffisamment d'attention aux systèmes nationaux. Ceci peut biaiser ou court-circuiter les initiatives visant plus généralement à améliorer la responsabilité vis-à-vis des mandants locaux. Cela complique le suivi et les gouvernements ne sont pas en mesure de prévoir les obligations en termes de charges récurrentes ou d'équilibrer le niveau global des dépenses publiques entre les secteurs étant donné qu'il n'y a aucune certitude quant au niveau réel des fonds qui seront décaissés par les bailleurs de fonds. Les programmes d'aide verticaux, tels que les fonds

mondiaux visant des secteurs ou des questions spécifiques, peuvent engendrer les mêmes distorsions et sont peu susceptibles de produire des résultats durables au niveau des pays à moins qu'ils ne soient alignés et en lien avec les priorités, les budgets et les systèmes des pays.

(Ré)équilibrer les responsabilités. Équilibrer les responsabilités internes et externes exige que les pays poursuivent leurs efforts pour renforcer leurs SRP en les (ré-)intégrant avec les processus nationaux existants et en les organisant de manière plus judicieuse, par ordre de priorité et de succession dans le temps, en améliorant leur cadre de suivi et l'évaluation de leur coût. Les bailleurs doivent également honorer leurs engagements internationaux de fournir des aides nouvelles et mieux adaptées en utilisant des modalités qui renforcent, plutôt que de compromettre la responsabilité interne.

Institutionnaliser la participation. Lorsque la participation est institutionnalisée, elle peut être un mécanisme favorisant une plus grande responsabilité. Si la nature de la participation a varié en fonction des structures politiques, des traditions et des capacités institutionnelles des pays, par rapport à leurs points de départ, l'approche de la SRP a ouvert un espace permettant aux parties prenantes d'engager un dialogue national sur la politique économique et la lutte contre la pauvreté. Pour les pays, les bonnes pratiques consistent, entre autres, à communiquer dès le départ les buts du processus de participation et à fournir des informations pertinentes sous des formes accessibles et de façon opportune (par exemple, à travers des publications simplifiées en langue locale au Yémen ou par des feuillets télévisés pour rendre compte des problèmes de mise en œuvre au Rwanda). Si de nombreux pays ont accordé dans un premier temps une importance à la participation pendant la formulation de la SRP, l'on a de plus en plus recouru à des outils de suivi participatif comme les enquêtes de suivi des dépenses publiques et les fiches d'évaluation des citoyens. Il faudra un effort soutenu pour identifier les groupes de parties prenantes qui sont importants dans chaque pays et pour identifier les processus à mettre en place pour les amener à s'impliquer dans le processus de la SRP. Certains pays ont concentré leur attention sur l'identification des groupes vulnérables et sur l'élaboration de mécanismes pour répondre à leurs préoccupations, telles que la minorité Rome au Monténégro. Dans d'autres cas, comme en



Arne Hoel/Banque mondiale

Gambie, les évaluations participatives de la pauvreté ont permis d'enrichir les SRP en y intégrant les avis des populations démunies. Pendant la mise en œuvre, l'occasion est également donnée d'élargir le dialogue avec les parties prenantes telles que les milieux d'affaires, qui auront peut-être été ignorés dans la phase de formulation, comme ce fut le cas avec les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises au Honduras. Les partenaires de développement doivent tenir compte (et non contourner) les processus participatifs et représentatifs et les institutions qui sont déjà à l'œuvre.

Lien avec les processus budgétaires. Établir un lien entre la SRP, d'une part, et le CDMT et le processus budgétaire, d'autre part, encourage à définir des priorités à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire réaliste et renforce l'appropriation et l'adaptation au contexte national en intégrant la SRP avec les processus nationaux de prise de décision. Les initiatives qui ont été couronnées de succès ont bénéficié, bien qu'à des degrés divers, d'un engagement politique de haut niveau en faveur de la réforme budgétaire et de l'engagement actif du gouvernement dans le processus de la SRP et du CDMT (Bénin, Rwanda). Dans d'autres pays comme le Burkina Faso, l'établissement d'un lien entre la SRP et le processus budgétaire a été favorisé par le fait qu'il existait déjà des systèmes raisonnablement bien élaborés de planification et d'information sur les dépenses. L'élaboration de CDMT et la formulation de stratégies sectorielles peuvent se renforcer mutuellement. À titre d'exemple, des stratégies sectorielles bien conçues ont facilité l'adoption des CDMT (en Albanie, en Ouganda), tandis que l'élaboration des CDMT sectoriels peut renforcer les stratégies sectorielles en les fondant sur les réalités budgétaires (en Tanzanie). Les pays adoptent souvent une démarche qui consiste à renforcer progressivement les liens entre la SRP et le processus budgétaire ou du MTEF en élaborant des CDMT secteur par secteur. Les partenaires de développement doivent être au fait de la situation locale et éviter de miner les capacités existantes par un excès de réformes menées au moyen d'initiatives multiples et sans aucun lien les unes avec les autres. Cela suppose, entre autres, d'accorder toute l'attention nécessaire aux processus internes déjà en place, de renforcer ces processus là où cela s'avère nécessaire plutôt que de créer des processus parallèles et de mieux synchroniser les actions avec le calendrier (budgétaire) du pays concerné plutôt qu'avec les exercices budgétaires propres à chaque donateur.

Renforcer les mécanismes institutionnels de suivi. Pour que les SRP appuient la prise de décisions basées sur des données probantes, il faudra mettre en place des mécanismes pour évaluer l'efficacité des programmes de développement et pour opérer des aménagements à partir de l'expérience accumulée pendant la mise en œuvre. En ce qui concerne les pays, la bonne pratique consiste, entre autres, à accorder suffisamment d'attention aux mesures incitatives destinées à favoriser la mise en place et l'utilisation des systèmes de suivi de la SRP. Confier la direction institutionnelle des systèmes de suivi de la SRP à une institution proche du principal centre de décision politique ou du processus budgétaire, comme l'a fait la République kirghize, peut conférer plus d'autorité au système. Il est également utile de communiquer les informations sur le suivi et l'analyse de ces informations à l'ensemble de l'administration et au public. La coopération avec les partenaires de la société civile peut être utile pour présenter les informations sur le suivi au grand public dans un langage dépourvu de technicité, comme ce fut le cas au Nicaragua.

Les partenaires de développement doivent fournir un appui suffisant et coordonné pour surmonter les contraintes techniques et les contraintes liées aux capacités. Il convient d'éviter la mise en place de systèmes de suivi parallèles. De même, les partenaires de développement se doivent de faire preuve de souplesse dans leurs exigences relatives à la communication de rapports, ce qui permettrait de donner plus d'espace aux autorités pour élaborer des rapports d'avancement annuels par pays qui s'appuient sur les mécanismes internes de communication de rapports et s'intègrent à ceux-ci. ■



Anvar Ilyasov/Banque mondiale

Changer d'échelle

Pour appuyer les efforts de développement accéléré, l'approche de la SRP doit offrir un cadre pour intensifier l'aide et démontrer des résultats tangibles au niveau des pays.

Il existe une tension inhérente entre une SRP qui est « réaliste » (c'est-à-dire basée sur les ressources et les capacités existantes) et une SRP qui favorise la réalisation de progrès vers des objectifs de développement raisonnablement ambitieux et à plus long terme qui peuvent permettre une meilleure utilisation des nouveaux engagements au titre de l'aide. L'un des moyens de résoudre cette tension serait d'avoir recours à des scénarios alternatifs qui indiquent clairement le dosage des ressources, des politiques et autres actions gouvernementales qui seraient nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats. Le Sénégal fournit déjà un exemple à cet égard : ce pays a déployé des efforts pour élaborer des scénarios fondés sur différentes hypothèses concernant la disponibilité de financements extérieurs, la mobilisation des ressources locales et la capacité d'absorption. Quoique les scénarios alternatifs puissent fournir un cadre pour intensifier l'assistance au niveau des pays, peu de pays ont eu recours à cette approche, compte tenu de facteurs divers tels que la nécessité de concentrer les capacités limitées des pays sur le renforcement du contenu et de l'exécution de la SRP ; les difficultés techniques liées à la conception de scénarios alternatifs ; et le scepticisme de nombreux pays sur le fait que ces efforts puissent permettre d'attirer des aides nouvelles et de meilleure qualité.

Pour réaliser des progrès, il faudra renforcer les bases d'analyse et cerner les contraintes particulières liées à l'absorption des ressources dans chacun des pays, déterminer si celles-ci ont trait aux impacts macroéconomiques, au capital humain et

physique ou aux capacités institutionnelles, afin de concevoir des interventions structurées dans le temps afin de les réduire. De tels efforts nécessiteront un appui bien coordonné de la part des bailleurs de fonds, dicté par la demande au niveau national et ce, pour combler les lacunes au niveau de l'analyse et renforcer les capacités. Il faut, en outre, remédier au scepticisme à l'égard de l'aide en honorant, de manière souple et prévisible, les engagements pour un accroissement de l'aide.

Bases d'analyse. L'amélioration des bases de l'analyse de sorte à faciliter une meilleure compréhension de la nature de la pauvreté et du processus de croissance, notamment leurs liens avec différentes actions gouvernementales, aidera à renforcer progressivement les SRP. En ce qui concerne les pays, la bonne pratique consiste, entre autres, à mettre régulièrement à jour les profils de la pauvreté et à étendre l'analyse à l'examen des liens entre la croissance et la réduction de la pauvreté. Étant donné qu'il existe un large éventail de questions qui méritent d'être analysées — notamment la croissance et les diagnostics sectoriels — il est important d'identifier les lacunes à combler en priorité. Comme souligné plus haut, la Tanzanie a renforcé sa SRP au fil du temps en affinant ses stratégies sectorielles (par exemple : dans le secteur de l'éducation) et en incorporant de nouveaux secteurs (comme l'agriculture). L'analyse de la pauvreté et l'analyse d'impact social des réformes foncières envisagées au Cambodge et des fermetures de mines en République démocratique du Congo illustrent la nécessité d'axer l'analyse sur des réformes qui sont susceptibles d'avoir un impact distributif important. Il faut également s'assurer que l'analyse soutenue par les bailleurs de fonds est pertinente du point de vue opérationnel de manière à ce qu'elle puisse être intégrée dans le processus de la SRP. Pour ce faire, il convient d'aider à mieux cerner les liens essentiels entre les politiques et les dépenses publiques et l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et l'accomplissement de progrès accélérés vers la réalisation des ODM. Il faudrait veiller à renforcer les capacités des homologues gouvernementaux et des groupes de recherche locaux et régionaux.

Renforcement des capacités. Il est nécessaire d'apporter une réponse aux contraintes de capacités pour fournir une aide sur une échelle plus grande et contribuer effectivement à l'instauration d'une croissance soutenue et pour une réduction durable de la pauvreté. La bonne pratique consiste, entre autres, à utiliser le processus de la SRP pour identifier les obstacles les plus incontournables liés au capital humain et physique et d'ordre institutionnel, et pour concevoir des plans séquentiels pour les alléger. Dans la plupart des pays, il faudrait veiller davantage à utiliser le processus de la SRP afin d'identifier et hiérarchiser les besoins de renforcement des capacités. Les partenaires de développement doivent également s'assurer que leur soutien au développement des capacités soit dicté par la demande, coordonné et tienne compte des situations locales. Le programme sur les Dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA), qui met l'accent sur l'appropriation par les pays et la coordination des interventions des bailleurs est un exemple de bonne pratique qui mérite d'être soutenu et d'être étendu à d'autres domaines. Impliquer les parties prenantes au niveau national dans les études diagnostiques peut également aider à renforcer les capacités et l'appropriation d'un programme de réforme. ■



Eric Miller/Banque mondiale

Aspects opérationnels

Aligner l'assistance de la Banque. L'élaboration de la Stratégie d'assistance-pays (CAS) de la Banque pour les emprunteurs éligibles aux fonds de l'IDA doit intervenir après l'élaboration par le pays d'un DSRP. La CAS doit avoir pour point de départ la vision du pays de ses objectifs de développement et sa stratégie pour les réaliser, telle qu'énoncée dans un DSRP. Comme l'élaboration des DSRP doit donner lieu à des débats publics et à des consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes, les consultations au titre de la CAS doivent s'inspirer des consultations sur le DSRP, attacher une importance primordiale aux points de vue des emprunteurs et des partenaires sur la manière dont l'IDA pourrait soutenir au mieux le programme d'actions présenté dans le DSRP et sur les moyens d'accroître la sélectivité de l'IDA selon l'atout propre dont bénéficient les organismes partenaires. S'agissant des emprunteurs éligibles aux fonds de l'IDA qui n'ont pas encore achevé un DSRP, le programme d'assistance de la Banque est normalement mis à jour dans une Note de stratégie intérimaire couvrant une période de 12 à 24 mois et axé sur l'appui apporté par la Banque au processus d'élaboration d'un DSRP par le pays. ■

Aménagements de l'architecture de la SRP. À l'automne 2004, quelques modifications ont été apportées à l'architecture de la SRP, notamment par le remplacement des Évaluations conjointes des services par une Note consultative conjointe des services (JSAN) plus détaillée et qui fait ressortir les liens avec les processus nationaux ; la suppression de l'exigence qui veut que le paragraphe final de ce document recommande que les Conseils du Fonds et de la Banque considèrent la JSAN comme une base satisfaisante pour accéder à des prêts à taux concessionnels et, dans la plupart des cas, l'élimination de la nécessité pour les Conseils de la Banque et du Fonds d'examiner les rapports d'avancement annuels. Ces aménagements ne modifient en rien les bases fondamentales de l'approche de la SRP, mais confirment plutôt certains aspects essentiels : i) la SRP d'un pays doit être conçue en fonction des caractéristiques et de la situation du pays, aussi bien au niveau du contenu que des processus ; et ii) la priorité accordée aux améliorations à apporter à l'analyse, aux politiques, aux institutions et aux processus qui sous-tendent une SRP plutôt qu'à la confection de documents. ■

Questions et réponses

Un pays a-t-il besoin de rédiger un DSRP séparé s'il dispose déjà d'un plan de développement ?

Non. La bonne pratique invite à soutenir les pays dans leurs efforts pour améliorer leurs processus nationaux de planification, de manière à ce qu'ils intègrent les principes fondamentaux de la SRP, plutôt que de créer des processus parallèles dictés surtout par les exigences des bailleurs de fonds. Lorsque ce n'est pas encore le cas, de nombreux pays s'emploient actuellement à intégrer pleinement leur SRP dans leurs plans nationaux. ■

Selon quelle fréquence les pays doivent-ils mettre à jour leur SRP ?

Les pays doivent déterminer le calendrier qui leur semble juste, en tenant compte des processus de planification existant et des cycles électoraux. Généralement, la bonne pratique indique qu'il faudrait réviser une stratégie tous les trois à cinq ans. ■

Comment les ODM et les DSRP se concilient-ils ?

Avec le soutien du PNUD et d'autres partenaires, les pays sont en train d'adapter les ODM au contexte national. Ce processus peut permettre de cristalliser l'engagement et la responsabilité nécessaire — tant pour les pays eux-mêmes que pour leurs partenaires de développement — afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des ODM. Les stratégies de réduction de la pauvreté dictées par les besoins des pays sont l'instrument opérationnel reliant les objectifs généraux et spécifiques propres à tel ou tel pays aux budgets, politiques et activités de développement au niveau national. Dans la pratique, les indicateurs de la SRP recourent considérablement les ODM au niveau des pays, même s'il peut arriver que certains objectifs spécifiques soient plus ambitieux tandis que d'autres le sont moins. ■

Qu'est-ce que l'appropriation par les pays ?

L'appropriation par les pays signifie qu'il existe un soutien politique suffisant dans un pays en faveur de la mise en œuvre de sa stratégie de développement. L'appropriation par les pays exige qu'un gouvernement bénéficie de suffisamment de soutien, auprès des parties prenantes dans l'administration et hors de l'administration, pour la mise en œuvre de la stratégie. Ces parties prenantes pourraient inclure les ministères d'exécution, le parlement, les administrations infranationales, les organisations de la société civile et les groupements du secteur privé. Les processus participatifs nécessaires pour renforcer l'appropriation par les acteurs nationaux seront dictés par la culture politique et le contexte spécifique du pays concerné. L'appropriation par les pays ne fait pas nécessairement appel à un consensus total au sein d'un pays. Elle suppose qu'un gouvernement peut mobiliser et maintenir un appui politique suffisamment fort pour adopter et exécuter les programmes et mesures souhaitées même en présence d'une certaine opposition. ■

L'appropriation suppose-t-elle que la Banque doive soutenir toute proposition formulée dans un DSRP ?

Non. L'appropriation ne signifie pas que la Banque ou les autres bailleurs de fonds doivent soutenir toutes les politiques et programmes, ni encore qu'un désaccord sur certaines politiques entraîne le rejet total d'une stratégie. Il peut exister des divergences d'opinion légitimes. Ceci étant, si la Banque désapprouve une approche donnée, la Banque doit exprimer clairement ses préoccupations et ces points de vue doivent s'appuyer sur une analyse. ■

La Banque est-elle favorable aux processus participatifs ?

Oui, il est en fait indiqué pour la Banque d'encourager et de soutenir les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre des processus participatifs, pour la formulation, l'exécution et le suivi de la SRP. Toutefois, les Conseils de la Banque et du Fonds ont noté que les processus participatifs sont conçus et gérés par l'administration et que les connaissances des services sur le processus participatif et ses impacts sont souvent incomplètes. Aussi, ont-ils chargé les services de décrire, et non d'évaluer, le processus participatif. ■

Qu'est-ce que le PSIA ?

L'analyse de l'impact sur la pauvreté et de l'impact social (PSIA) est l'analyse de l'effet distributif des aménagements apportés aux politiques sur le bien-être des différents groupes de parties prenantes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables. La PSIA est une démarche d'analyse systématique et non un produit distinct. Elle commence par une analyse a priori des impacts sur la pauvreté et des impacts sociaux des grandes réformes, dans le souci d'aider à concevoir les réformes. La PSIA préconise le suivi des résultats pendant la mise en œuvre et, là où cela est possible, l'évaluation a posteriori de l'impact sur la pauvreté et de l'impact social des réformes. ■

Ressources

Différents partenaires offrent une large palette de ressources pour appuyer l'approche de la SRP. Les documents disponibles à travers la page web de la Banque mondiale sont, entre autres :

- **La page web sur le DSRP.** La page web des SRP disponible à l'adresse www.worldbank.org/prsp fournit une variété de documents et de liens, y compris des documents par pays, le guide d'information sur les SRP, les documents de politique générale et les examens de la mise en œuvre, les directives au personnel, les matériels de formation et les informations sur le Fonds fiduciaire pour les SRP.
- **Sessions sur l'exécution des SRP (*Brown Bag Series*).** Les comptes-rendus de ces sessions abordent les difficultés liées à la traduction des stratégies pour la réduction de la pauvreté en résultats améliorés en matière de développement. Elle insiste sur le partage des expériences et des bonnes pratiques entre les pays, en particulier sur les questions institutionnelles, les dépenses en faveur des pauvres et le renforcement des capacités. Nous sommes ouverts à toute suggestion sur des thèmes spécifiques présentant un certain intérêt : www.worldbank.org/prsis.
- **Analyse de la pauvreté.** L'analyse de la pauvreté est une des principales étapes dans la formulation d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Pour des informations sur les différentes dimensions de la pauvreté et sa mesure ; les différentes approches à l'analyse de la pauvreté, à l'inégalité, à la vulnérabilité et leurs déterminants ; l'établissement de la carte de pauvreté, se reporter au site web sur l'analyse de la pauvreté : www.worldbank.org/povertyanalysis.
- **Suivi de la pauvreté.** Le suivi de la pauvreté consiste à observer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et est un élément essentiel de toute stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le site web sur le suivi de la pauvreté fournit une panoplie de ressources : www.worldbank.org/povertymonitoring.
- **PSIA.** L'analyse de l'impact social et sur la pauvreté (PSIA) est l'analyse de l'impact distributionnel des aménagements apportés aux politiques sur le bien-être de différentes parties prenantes, plus particulièrement des pauvres et des personnes vulnérables. La PSIA joue un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté en encourageant des choix politiques basés sur des données probantes et en favorisant un débat sur les options de réforme. Le site web de la PSIA fournit un cadre pour le partage des outils et la diffusion des expériences : www.worldbank.org/psia.
- **Évaluation d'impact.** L'évaluation d'impact se concentre sur les changements en termes de bien-être des individus qui peuvent être attribués à un projet, programme ou politique donnés. Le site web sur l'évaluation d'impact vise à diffuser les informations et mettre à disposition des ressources pour les personnes et organisations qui s'efforcent d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des interventions visant à réduire la pauvreté : www.worldbank.org/impacetevaluation.
- **SRP et budget.** Pour des renseignements sur le rôle et le fonctionnement des systèmes budgétaires pour l'exécution des SRP et le passage en revue des bonnes pratiques, notamment sur les cas où l'exécution de la SRP a été facilitée par l'alignement avec le processus budgétaire, se reporter au site web sur les Dépenses publiques pour la réduction de la pauvreté, à l'adresse www.worldbank.org/poverty-pubspending.
- **Croissance favorable aux pauvres et inégalité.** Une introduction sur l'influence de la croissance et des changements en termes d'inégalité sur la réduction de la pauvreté et certains des outils nécessaires pour mieux analyser le lien entre la croissance et l'inégalité sont disponibles sur la page web sur la croissance favorable aux pauvres et l'inégalité, à l'adresse : www.worldbank.org/propoorgrowth.

PREM

Réduction de la pauvreté et gestion économique
Groupe sur la réduction de la pauvreté
Banque mondiale
Site web : www.worldbank.org/povertyret